



L'ACTUALITÉ

UN PLAN D'ACTIONS POUR L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE

Les plans du Gouvernement s'enchaînent. Le dernier en date vise directement les PME.



L'allègement des cotisations patronales serait de 6 points pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic et renforcé de 4,1 points au niveau du Smic

210 000 emplois ont été sauvés ou créés grâce au CICE

Après les indépendants, voici venues des mesures en faveur des PME. Le Premier ministre les a présentées il y a une dizaine de jours lors d'un déplacement à Niort, chez un fabricant que nous connaissons bien puisqu'il s'agit de Poujoulat. Le Plan d'actions pour l'investissement et la croissance des entreprises comporte essentiellement des dispositions fiscales. L'objectif du Gouvernement est d'abord de baisser progressivement le taux d'impôt sur les sociétés à 25 %, constatant que la France a le taux d'impôt sur les sociétés le plus élevé de l'Union européenne. Il est vrai que cette lourde fiscalité nuit aux investissements des entreprises (et donc à leur compétitivité) et décourage les entreprises étrangères de s'installer en France. Toutefois, et la CAPEB s'en félicite, pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 7,63 millions d'euros, le taux réduit de 15 % sur les 38 120 premiers euros de bénéfices sera conservé pendant tout le quinquennat. Tout ceci est fort bien pour encourager l'investissement et l'emploi mais, comme l'a souligné l'U2P, un million d'entreprises ne sont pas soumises à l'IS mais à l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi, nous appelons le gouvernement à examiner les mesures compensatoires qui permettraient d'alléger la fiscalité de l'ensemble des entreprises et non pas seulement d'une partie d'entre elles. Il faut impérativement

instaurer une équité fiscale entre les entreprises. Le second volet du plan acte la transformation du CICE en allègement de cotisations patronales. Nous le demandons depuis l'instauration de ce crédit d'impôt, c'est donc une bonne décision, même s'il faudra évidemment être extrêmement vigilant sur les modalités pratiques de mises en oeuvre qui seront arrêtées pour qu'elles ne conduisent pas à favoriser tel ou tel type d'entreprise au détriment

On ne renforcera pas la croissance au cours des prochaines années sans équité fiscale entre les entreprises.

d'une autre. Et nous regrettons que cet allègement ne soit prévu qu'à partir de 2019 et que le taux du CICE soit ramené à 6 % au lieu de 7 % aujourd'hui pour l'année 2018. Le plan intègre par ailleurs l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital et la transformation de l'ISF en un impôt sur la fortune immobilière. La CAPEB regrette cette disposition qui risque d'éloigner nombre d'investisseurs

potentiels du secteur de l'immobilier avec des conséquences négatives sur l'activité du bâtiment. Ce plan devrait servir de tremplin à un projet de loi « Entreprises » qui serait présenté au 2^{ème} trimestre 2018. Une phase de concertations devrait ainsi s'ouvrir dès les mois d'octobre-novembre. L'U2P entend participer activement à cette concertation, notamment pour veiller à ce que l'abandon du CICE se fasse de manière équitable afin que les entreprises que nous représentons ne soient pas lésées.

(Suite p. 4)

SEULEMENT
10%

DE SALARIÉS
PARVIENNENT
À DÉCROCHER
UN CDI

ÉCONOMIE

→ DES RÉFORMES STRUCTURELLES NÉCESSAIRES POUR LA REPRISE

Une fois n'est pas coutume, l'OCDE a félicité la France pour ses efforts de réforme structurelle et a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour notre pays, soit 1,7 % pour 2018 au lieu de 1,3 % prévu initialement. L'OCDE encourage l'hexagone à poursuivre ses réformes pour assouplir le marché du travail, favoriser les investissements des entreprises et renforcer les gains de productivité.

Seulement voilà, la France traîne aussi ses boulets... La dépense publique y est toujours considérablement élevée. Elle est même au premier rang des 35 pays de l'OCDE... Mais il lui est difficile de la compenser par une augmentation des impôts. La France est également championne d'Europe en la matière ! Le taux de prélèvements libérateurs atteint chez nous 45,9 % quand il est de 40,2 % dans la zone euro et de 38,8 % en Allemagne... S'ajoute à cela que le marché de l'emploi est bloqué. Beaucoup de salariés enchaînent les CDD et ne parviennent pas à décrocher un CDI (10 % seulement y parviennent) et seule l'Espagne fait encore moins bien que la France dans ce domaine. Il est donc urgentissime de sortir de ces impasses d'autant que les Collectivités locales ne sont pas très raisonnables et ont accru leurs dépenses de personnel dès que leurs comptes ont commencé à se redresser...

MÉTIERS

→ L'UNA CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT AU SALON WOODRISE À BORDEAUX

C'est dans le cadre du 1^{er} salon mondial du bois, à Bordeaux, que le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a réuni ses conseillers professionnels. La première journée leur a permis d'assister aux nombreuses conférences proposées. Et les thématiques ne manquaient pas ! Le lendemain, à l'institut technologique FCBA de Bordeaux, ils ont pu assister à un test de résistance sismique sur la maquette à un tiers d'une tour en bois de 50 mètres, en cours de construction dans la ville. Ils ont



également visité les laboratoires de l'institut. 13 projets d'immeubles en bois de grande hauteur ont été présentés à l'occasion de ce salon par l'association ADIVbois. Dans un pays comme la France, qui détient le troisième massif forestier d'Europe, il est pour le moins paradoxal de constater que la part du bois dans la construction n'est que 6 % quand elle atteint 15 % en Scandinavie et même 20 % en Amérique du Nord. Woodrise devrait permettre de dynamiser la filière, y compris dans les logements où le bois n'est utilisé que dans 3 % des cas.

→ CONSTRUCTIONS EN BRIQUE : LES BONNES PRATIQUES

La Fédération des tuiles et briques vient de rééditer son guide des bonnes pratiques pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers de construction en briques. Ce guide a été conçu collectivement par la Fédération des Tuiles et Briques et l'ensemble des partenaires de la filière dont la CAPEB. Il aborde successivement le rôle du maître d'ouvrage et du maître

d'œuvre lors de la conception de l'ouvrage ainsi que les dispositions à prendre pour faciliter la mise en œuvre sur le chantier (remblais, chemins d'approvisionnement, etc.). Il détaille par ailleurs les étapes de préparation et d'exécution du chantier depuis l'approvisionnement et la logistique au démontage des éléments de protection en passant par la mise en place des plateformes temporaires de travail et des protections collectives contre les chutes de hauteur. Tout y est ! La version web interactive 100 % illustrée est à découvrir sur le site www.briques.org.

LOBBYING

→ L'EUROPE PRÊTE À AVANCER SUR LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS



Jean-Claude Juncker, le Président de la Commission européenne, propose que soit créée une autorité commune permettant de contrôler la réalité de l'application des dispositions encadrant le travail détaché.

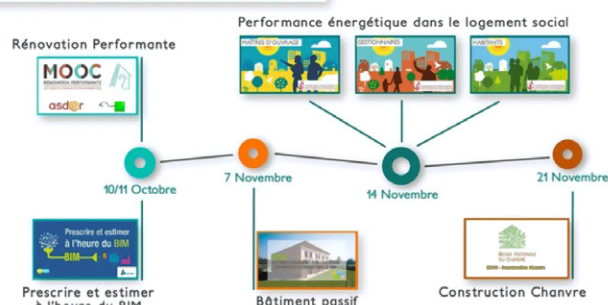
Il a également plaidé pour que les Etats membres s'accordent enfin sur un socle commun de droits sociaux au sein de l'Union et ce, avant le sommet de Göteborg qui doit se tenir en Suède en novembre. Tous les chefs d'Etats ou de Gouvernement de l'Union européenne y seront réunis ainsi que les partenaires sociaux. Ce sera donc une occasion d'engager un débat sur les emplois « équitables ».

De son côté, la Pologne a fait un geste en se déclarant favorable à un compromis sur la révision de cette directive à condition qu'il prenne en compte les intérêts des entreprises polonaises et que le secteur des transports en soit exclu. À suivre donc !

FORMATION

→ LE PLAN BÂTIMENT DURABLE LANCE UNE NOUVELLE SÉRIE DE FORMATIONS MOOC

AUTOMNE 2017 - 7 NOUVELLES FORMATIONS



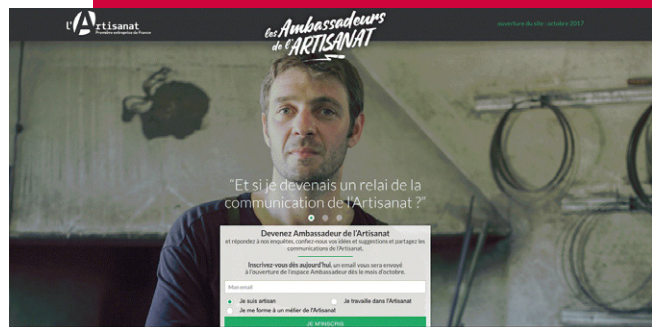
La plateforme MOOC Bâtiment Durable propose diverses formations pour répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et numériques qui impactent les métiers et les savoir-faire de la filière bâtiment. Pour les artisans, techniciens, architectes ou encore maîtres d'ouvrage, ces formations apportent connaissances et outils pour mener à bien leurs projets. Entre le 10 Octobre et le 21 Novembre 2017, 7 formations dédiées au Bâtiment Durable seront en ligne, gratuitement et ouvertes à tous, 24h/24. Ces formations portent sur « la prescription et l'estimation à l'heure du BIM », « la rénovation performante », « le bâtiment passif », « la construction chanvre » et « la performance énergétique dans le logement social ». Toutes ces formations sont disponibles sur mooc-batiment-durable.fr ainsi que les dates de leur mise en ligne.

SOCIAL

→ PETITES SURPRISES DES ORDONNANCES « TRAVAIL »

Les 160 pages des ordonnances réformant le Code du Travail ne s'en tiennent pas aux indemnités prud'homales ni aux négociations d'entreprise ou de branche. Elles contiennent une foule de petites dispositions dont certaines concernent complètement les entreprises artisanales du bâtiment. Ainsi, il est prévu que toutes les dispositions relatives au contrat de génération au sein du Code du Travail soit purement et simplement supprimées. Même si les aides demandées au titre de ces contrats avant la parution de l'ordonnance seront versées, il n'empêche que cette formule va disparaître, ce qui est regrettable. En effet, nous avions applaudi lors du lancement de ces contrats dont l'esprit correspondait plutôt bien aux traditions de transmissions des savoirs dans les entreprises artisanales du bâtiment. Ces contrats nous semblaient être de nature à lutter contre le chômage et si les résultats obtenus ont été décevants, c'est

plus sûrement à la crise économique et au manque d'activité des entreprises qu'il faut l'imputer plutôt qu'à la formule elle-même. Sans doute aurait-il fallu attendre que la reprise économique s'installe durablement pour pouvoir juger de l'efficacité réelle de ces contrats. On notera par ailleurs que les ordonnances prévoient de faciliter le prêt de personnel des grandes entreprises vers les petites dans le but, soit d'aider les petites entreprises à améliorer la qualification de leur personnel ou de favoriser les transitions professionnelles. Cette possibilité de prêt de personnel existe déjà aujourd'hui mais elle est peu utilisée. Pourtant, elle présente des avantages certains pour les petites entreprises, et leur permet notamment de faire face à des pics ou à des creux d'activité à moindre coût. Il faut souligner à cet égard que le prêt de personnel n'engendre ni paiement de l'entreprise prêteuse (contrairement à une société d'intérim) ni prime de précarité.



COMMUNICATION

→ ET SI VOUS DEVENIEZ AMBASSEUR DE L'ARTISANAT ?

Depuis plus de 20 ans, le FNPCA promeut l'artisanat, son savoir-faire et son engagement pour une économie durable et responsable au sein des territoires. Aujourd'hui la révolution digitale nous donne l'opportunité d'aller plus loin en vous associant directement à la construction de nos actions de communication. Inscrivez-vous dès aujourd'hui et nous vous donnons rendez-vous en octobre pour l'ouverture de votre espace Ambassadeur et de notre première enquête. Rendez-vous vite sur <http://ambassadeurs.fnpc.fr>.

GOUVERNEMENT

→ LOGEMENT : LE GOUVERNEMENT A ENFIN DÉVOILÉ LA TENUE DE SON PLAN

Le Premier ministre a fini par détailler ses objectifs et les mesures qu'il compte prendre pour les atteindre. Il était très attendu par les professionnels du secteur sur deux dispositions en particulier : le sort des APL et celui du PTZ. Concomitamment, la Cour des Comptes vient opportunément de rendre un rapport sur la fiscalité du logement social, concluant à une « efficacité aléatoire » des dispositifs. La Cour fait des préconisations tranchantes : suppression des mesures d'exonération de l'IS en faveur du logement social, remplacement des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties par des subventions ciblées, et surtout, révision des modalités d'application du taux réduit de TVA pour le logement social. Au final, le Gouvernement a confirmé le rabotage des APL et la mise en place d'un nouveau mode de calcul pour ces aides. S'agissant du PTZ et du dispositif Pinel, ils sont reconduits pour 4 ans mais recentrés sur les zones tendues. Ce recentrage risque, évidemment, de ralentir la construction neuve et l'accession à la propriété des classes moyennes, ce que le Président Liébus a regretté dans la presse. En revanche, on se félicite que le PTZ soit maintenu en zones plus rurales pour l'achat d'un logement ancien à rénover. Côté rénovation, on ne peut que se féliciter également du doublement confirmé du budget de l'ANRU. L'annonce d'un programme spécifique pour la construction, la rénovation et la mise au normes de logements dans les villes moyennes est aussi prometteuse. Reste cependant à voir ce que ce programme contiendra réellement. Par ailleurs, le Plan logement confirme l'objectif de suppression des passoires thermiques mais sans préciser comment.



S'agissant de construction neuve, le Plan mise sur l'inversion de la fiscalité foncière pour encourager les propriétaires à vendre plus vite leurs terrains. De même, le taux d'imposition réduit de 19 % sera maintenu sur les plus-values lors de la vente de locaux professionnels en vue de les transformer en logements. Le Plan prévoit par ailleurs la construction de

60 000 logements pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs. Le Gouvernement compte favoriser la construction neuve de logements en encadrant plus strictement les possibilités de recours (pour lutter contre les abus), en dématérialisant les demandes d'autorisation d'urbanisme et en généralisant la conception numérique des bâtiments d'ici à 2022. À cet égard, le Président de la CAPEB a rappelé qu'il est nécessaire de mettre au point un BIM adapté aux petites entreprises ainsi qu'aux travaux de réhabilitation.

Surtout, le Gouvernement promet qu'il n'y aura pas de nouvelle norme au cours des 4 prochaines années et qu'un travail de simplification sera conduit pour alléger le code de la construction et notamment les règles parasismiques. « La pause annoncée sur les normes est une très bonne avancée. Le Conseil supérieur de la construction dont je fais partie passe ainsi d'une volonté à une action concrète » a réagi le Président Liébus. Enfin, la réglementation relative à l'accessibilité des logements sera modifiée afin que 100 % des nouveaux logements soient adaptables et évolutifs. Patrick Liébus a déclaré qu'il sera très vigilant sur le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

RÉSEAU

→ LA CAPEB DU GERS CHANGE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Eric Guinoiseau a quitté ses fonctions de Secrétaire général de la CAPEB du Gers fin août pour prendre le secrétariat général de l'U2P Centre Val-de-Loire. Il est remplacé par Franck Mével.



Au-delà du fond, la CAPEB regrette la méthode utilisée par le Gouvernement pour élaborer sa stratégie en matière de logements. En particulier, aucune étude d'impact n'a été envisagée. La CAPEB souhaite être associée à la mise en œuvre de ce plan dans ses détails.

UNE NOUVELLE VILLA THÉRAPEUTIQUE

Le Président confédéral a participé lundi à l'inauguration d'une nouvelle villa thérapeutique « Renaissance » à Hauteville-Lompnes dans l'Ain. Il s'agit d'une maison individuelle témoin de plain-pied, exemplaire en termes d'accessibilité et de performance énergétique, et aménagée dans un but thérapeutique et pédagogique. Ce projet a été porté par la CAPEB, la CNATP, l'agence régionale de la santé et plusieurs autres partenaires. C'est la première villa de ce genre qui voit le jour. L'objectif est bien évidemment de favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements pour les personnes à mobilité réduite. Cette villa permet de valoriser les compétences des professionnels engagés dans l'accessibilité des logements. Elle est également un lieu d'apprentissage et de formation aux contraintes techniques et normatives, tout comme une vitrine des solutions proposées par les titulaires de la marque Handibat et des matériaux et équipements disponibles pour la rénovation économique en énergie.



UN ÉCHANGE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président Liébus a été reçu mercredi par Antonin Ferri, Conseiller du cabinet de la Ministre des Affaires européennes à Paris. Bien évidemment, l'entretien a permis d'aborder la question du travail détaché mais aussi les autres sujets qui interpellent les artisans du bâtiment, à l'instar des poussières de bois et de silice qui découlent de réglementations européennes.

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi. Il a commencé par tirer les enseignements du séminaire qui s'est tenu avec l'ensemble de ses membres le 6 septembre. Est venu ensuite l'examen des ordonnances réformant le Code du Travail, puis le programme du Gouvernement en ce qui concerne les indépendants puis enfin le projet de programme du forum des entreprises de proximité qui remplacera désormais le Lab de l'UPA. Les Commissions ont ensuite présenté le compte-rendu de leurs travaux.

(Suite de la p. 1)

On relèvera une originalité dans l'élaboration de ce projet de loi puisqu'une start-up spécialisée dans les nouveaux modes d'engagement citoyen interviendra pour animer l'équipe de rédaction du texte qui sera constituée de parlementaires, de financiers, de chefs d'entreprise et d'entrepreneurs.

Ils se réuniront dans des groupes de travail et devront faire des préconisations concernant la création, la croissance et la transmission des entreprises, leur financement, les simplifications à mettre en oeuvre, la conquête de l'international et enfin la numérisation et la formation.

Le Gouvernement compte donc faire jouer le binôme public-privé comme cela a été le cas pour la création du fonds « Eiffel Croissance Directe » dédié exclusivement aux PME qui souhaitent se développer et qui résulte d'une alliance entre l'AG2R La Mondiale, la Bred et la BEI.

Enfin, le Conseil National a pris connaissance du contenu du recours déposé par l'U2P contre les arrêtés de représentativité patronale, fait le point sur les travaux relatifs aux états généraux de l'alimentation avant de terminer par un état des lieux concernant la désignation des conseillers prud'hommes.

UN DÉPLACEMENT DANS L'ORNE

Jeudi, le Président confédéral participait, aux côtés du premier vice-président Albert Quénet, à l'inauguration des locaux de la CAPEB de l'Orne.

ECHANGES AVEC LE DÉPUTÉ EUROPÉEN GUILLAUME BALAS

Vendredi, le Président Liébus devait rencontrer le député Guillaume Balas avec Eugenio Quinteri, secrétaire général d'EBC, au sujet du travail détaché. Il ne s'agissait pas, cette fois-ci, de discuter de la révision de la Directive relative au travail détaché mais du Règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale qui impose le paiement des charges sociales d'un travailleur détaché dans son pays d'origine. Le député Guillaume Balas a, en effet, été chargé d'élaborer un rapport sur le sujet et souhaitait pouvoir échanger avec nous mais également avec une entreprise confrontée à cette problématique, ce qu'il a pu faire mardi grâce à la CAPEB.

LE PRÉSIDENT LIÉBUS DEVAIT RENCONTRER NICOLAS HULOT CE VENDREDI

Vendredi, le Président Liébus avait rendez-vous avec Nicolas Hulot, Ministre de l'Ecologie. Ce dernier a, en début de semaine, précisé les 4 premières mesures qu'il entend prendre dans le cadre du Plan Climat. Il a ainsi annoncé la mise en place d'une prime de conversion des véhicules, notamment au profit des véhicules électriques, neuf ou d'occasions, pourvu qu'ils soient moins polluants. Deuxièmement, le chèque énergie qui a été testé jusqu'ici dans 4 départements, sera généralisé à tout le territoire. Troisièmement, le CITE sera transformé, à partir de 2019, en une prime qui sera versée dès la fin des travaux, idée que nous avons défendue. Ce point mérite toutefois d'être précisé car cette prime pourrait n'être versée que pour les ménages les plus modestes. A voir donc. Pour 2018, Nicolas Hulot a indiqué que le CITE sera reconduit, ce que nous avons demandé à maintes reprises. Mais il sera recentré. En l'occurrence, le remplacement des fenêtres, des vitrages et des volets pourrait être exclu du crédit d'impôt qui serait recentré sur l'isolation des combles ou le changement de chaudière. La CAPEB est opposée à ces projets et rappelle que l'efficacité de l'amélioration de la performance énergétique passe par une approche globale de la rénovation. Enfin, 4^{ème} mesure annoncée par le Ministre, les certificats d'économies d'énergie pourront être utilisés pour changer les chaudières au fioul au profit des énergies renouvelables comme le bois ou les pompes à chaleur. Ce coup de pouce pourra aller jusqu'à 3000 €. Cette exclusion des chaudières fioul nous semble être une erreur sur le plan technique car certaines (notamment les hybrides) sont très performantes. En outre, comme l'a souligné Patrick Liébus : *"Reste à savoir, si les gens de grande précarité qui toucheront 3 000 € d'aides, pourront réaliser leurs travaux de rénovation."*

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017